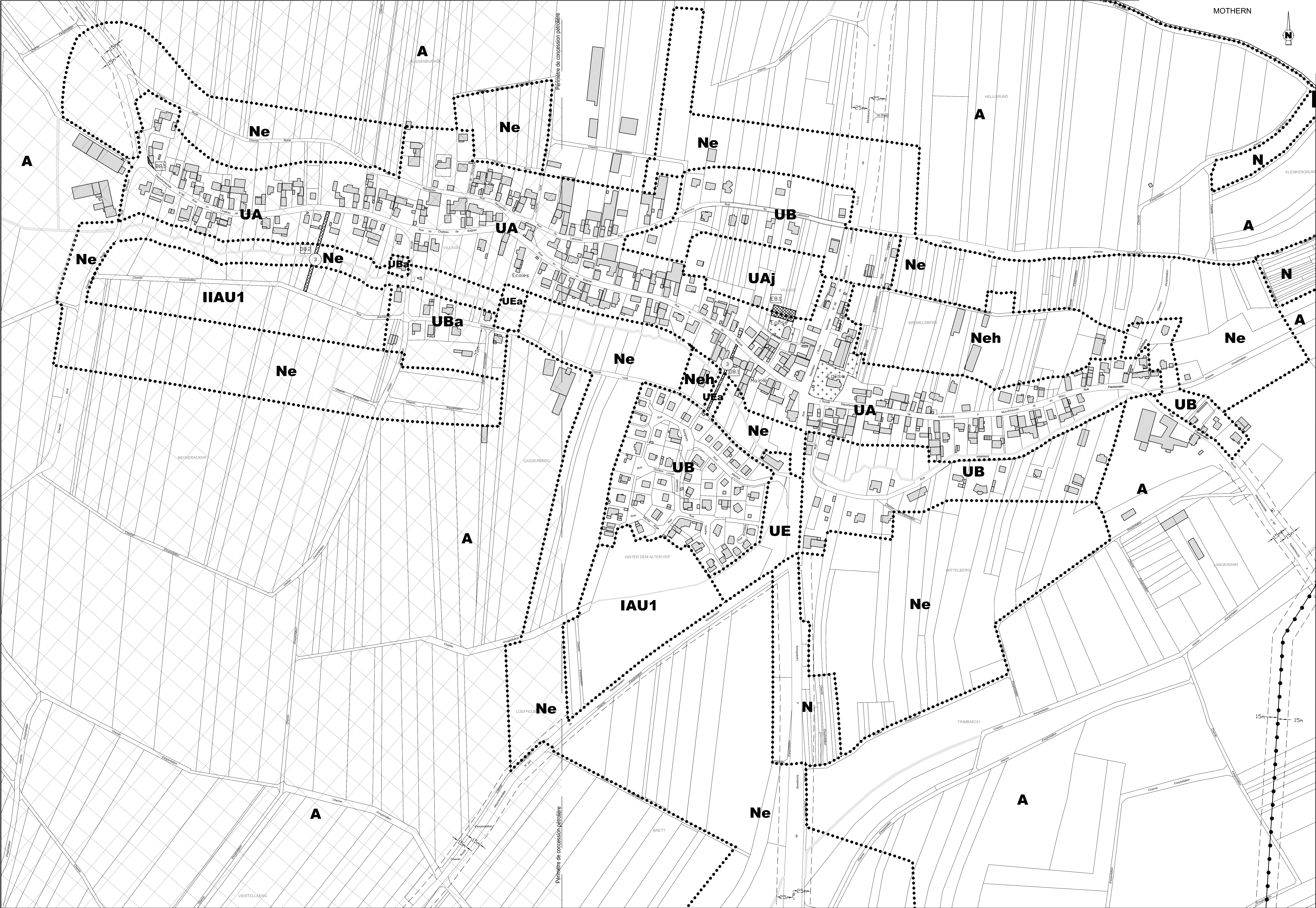




Emplacements réservés			
Número	Destinación		Bénéficiaire
B8.1	voie à élargir	Bargissement du virage à l'entrée du village	Wintzenbach
D8.1	rue/sent. créer	Passage entre la rue principale et le secteur UB	Wintzenbach
D8.2	rue/sent. créer	Passage entre le secteur IAU1 et la rue principale	Wintzenbach
E8.1	ouvrage public	Extension du cimetière	Wintzenbach

PRESRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1** Numéro
- 15** Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrière, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Cimetière
- Limite communale

PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

COMMUNES DE

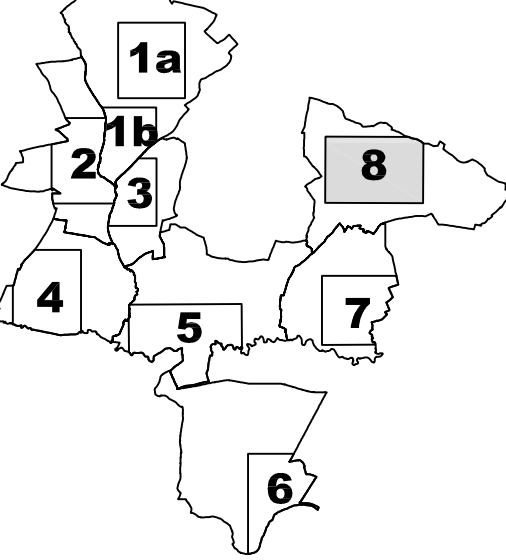
LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Buhl - Croettwiller - Kesseldorf - Niederroedem - Schaffhouse Près Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach

PLAN DE REGLEMENT 8 au 1/2000 WINTZENBACH

Elaboration
Modification 1
Modification 2
Révision simplifiée 1
Révision simplifiée 2
Révision simplifiée 3
Modification simplifiée 1
Modification 3
Déclaration de projet

le 20 décembre 2007
le 28 octobre 2010
le 12 juillet 2011
le 12 juillet 2011
le 12 juillet 2011
le 09 octobre 2012
le 16 mai 2013
le 10 septembre 2018
le 10 septembre 2018



Modification n°3
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2018
A Schaffhouse-Près-Seltz le 11/09/2018

Le Président

Philippe GRAUD

